



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0113

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Individualisations d'autorisation de programme - Opérations globalisées 2015 - Bâtiments, véhicules mobiliers et matériels, haltes fluviales et énergie - Développement durable

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction logistique, patrimoine et bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burricand (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 26 janvier 2015

Délibération n° 2015-0113

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Individualisations d'autorisation de programme - Opérations globalisées 2015 - Bâtiments, véhicules mobiliers et matériels, haltes fluviales et énergie - Développement durable**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction logistique, patrimoine et bâtiments

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments (DLPB) est positionnée comme une direction ressource pour l'ensemble des autres directions de la Métropole de Lyon. Ses missions se déclinent selon 3 axes :

1) - Les services logistiques :

- l'achat, l'aménagement et l'entretien des véhicules légers ainsi que la gestion des pools de véhicules et du garage officiel,
- l'achat du mobilier de bureau, du matériel administratif,
- l'achat et l'entretien des vêtements de travail des agents, ainsi que la fourniture des équipements de protection individuelle (EPI) et des produits d'entretien,
- les prestations de reprographie, de la documentation et des archives,
- les prestations liées au courrier entrant et sortant ainsi que sa distribution et sa collecte dans les différents sites de l'établissement,
- les prestations de déménagement des services et de nettoyage des locaux,
- les prestations d'accueil physique et téléphonique à l'Hôtel de la Métropole et au Clip.

2) - La maintenance des immeubles bâtis ou non dont la Métropole est propriétaire ou locataire et des équipements liés pour :

- les locaux occupés par les différents services de la Métropole répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain : bureaux, locaux sociaux (vestiaires, réfectoires et sanitaires), ateliers, déchèteries ainsi que les espaces verts privatifs,
- les équipements liés : ascenseurs, équipements de protection incendie, contrôles d'accès, télésurveillance, transformateurs, onduleurs, chaufferies, etc.,
- les immeubles relevant du domaine privé,
- l'Hôtel de la Métropole, relevant de la réglementation des établissements recevant du public (ERP) de 2° catégorie,

- le Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) relevant de la réglementation des ERP de 1ère catégorie, pôle multimodal par lequel transitent en moyenne 60 000 personnes par jour,
- les aires d'accueil des gens du voyage,
- les haltes fluviales dont la halte de Lyon Confluence.

Pour les biens gérés en délégation de service public, en collaboration avec la direction de l'évaluation et de la performance, la direction assure les obligations du délégataire relatives aux immeubles selon les dispositions des différents contrats de délégation pour la Cité Centre des Congrès à Lyon 6°, les cimetières de Bron et Rillieux la Pape, les parcs de stationnement et le golf de Chassieu.

3) - La construction de bâtiments pour l'installation des services ou l'exercice des compétences de l'établissement ainsi que la déconstruction de bâtiments et la dépollution des sols préalables à la réalisation des projets de la collectivité.

Pour les missions de service et de maintenance relevant de la programmation annuelle des dépenses d'investissement, les moyens financiers correspondants sont alloués dans le cadre des opérations dites "globalisées". Aussi, pour l'année 2015, l'estimation des besoins réalisée par la direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments est la suivante sur le périmètre connu de la Communauté urbaine de Lyon :

I. Équipements en délégation de service public

a) - Opération globalisée n° 0P22O4594 "Cimetières" - dépenses : 700 000 €, recettes : 116 700 €

Pour mémoire, il est rappelé que la Communauté urbaine a confié à la société Atrium (ex SAUR), dans le cadre d'une convention de délégation de service public, la gestion et l'exploitation des cimetières communautaires, la collectivité conservant à sa charge les travaux d'investissement. Pour l'ensemble de ces travaux, la Métropole transfère au délégataire le droit à déduction de la TVA sur les dépenses d'investissement.

Programmation 2015 envisagée :

- cimetière de Bron : aménagement d'une clairière mixte (columbarium, caveaux et cavurnes) et travaux de reprise de voirie : 643 k€,
- cimetière de Rillieux la Pape : travaux d'étanchéité du bureau d'accueil et agrandissement du carré enfants : 57 k€,

b) - Opération globalisée n° 0P02O4570 "Cité Centre des Congrès" - dépenses : 60 000 €, recettes : 10 000 €

La programmation 2015 envisagée :

- accessibilité pour les personnes à mobilité réduite : 20 k€,
- remise en état les portes Clarit des douves du bâtiment amont : 20 k€,
- travaux de sécurité : mains-courantes escaliers mécaniques : 20 k€

c) - Opération globalisée 2015 n° 0P10O4582 "Parcs de stationnement" - dépenses : 14 250 €, recettes : 2 375 €

Il s'agit de travaux du propriétaire sur les parcs de stationnement en affermage,

d) - Opération globalisée 2015 n° 0P04O4576 "Golf de Chassieu" - dépenses : 9 500 €, recettes : 1 583 €

Le contrat de délégation arrivant à échéance, il est devenu nécessaire de procéder au diagnostic des équipements pour relancer une mise en concurrence.

II. Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) - opération globalisée 2015 n° 0P08O4564 : 250 000 €

Pour 2015, il est proposé le programme d'intervention suivant :

- poursuite du remplacement des portes coupe-feu à oculus : 35 000 €
- requalification de la galerie C : 30 000 € Les 5 portes automatiques sont vétustes et doivent être remplacées. Les largeurs des portes standard nécessitent de revoir leur répartition et de modifier les vitrages,
- réfection de l'étanchéité des toitures terrasses (environ 150 mètres carrés) des locaux des machineries ascenseurs : 15 000 €
- création d'une descente d'eau pluviale sur la toiture de la halte garderie et reprise de l'étanchéité : 20 000 €
- réfection des murs paliers des escaliers mécaniques : 35 000 € Suite au remplacement des escaliers mécaniques latéraux Rhône et Saône, il convient de refaire les murs verticaux des paliers en mettant en place du carrelage pour éviter les tags et les dégradations,
- achats de matériel complémentaire pour les illuminations : 10 000 €
- remplacement des sorties de secours plateau niveau 4 côté Rhône : 35 000 € Ces portes sont vétustes et voilées. Le risque d'intrusion dans les locaux affectés à la Ville de Lyon est important. Une partie côté Saône a déjà été remplacée,
- accessibilité : mise en œuvre du système de guidage pour les personnes non voyantes : 70 000 € Suite à l'étude et à la concertation réalisées en 2014, il convient de commencer à déployer le système d'orientation et de guidage des personnes en situation de handicap. La priorité est sur le guidage des non-voyants.

III. Haltes fluviales - opération globalisée 2015 n° 0P13O4588 : 50 000 €

A ce jour il est prévu, d'une part, des travaux pour les escales du Vaporetto et pour des plans sur les berges du Rhône ainsi que leur support (35 000 €) et, d'autre part, des interventions, inconnues à ce jour, sur les œuvres d'art et espaces verts des Rives de Saône ou des interventions suites aux dégradations des crues hivernales (15 000 €).

IV. Aire d'accueil des gens du voyage - opération globalisée 2015 n° 0P16O4558 : 170 000 €

Depuis le 1er janvier 2006, la Communauté urbaine est compétente en matière de gestion des aires d'accueil des gens du voyage. 18 aires d'accueil sont désormais gérées par la Métropole pour une capacité de 356 places. Le taux de remplissage de ces aires avoisine 100 %.

La gestion des aires d'accueil nécessite au quotidien des travaux de maintenance et d'amélioration des biens d'équipement transférés par les Communes ou des biens réalisés par la Communauté urbaine.

La programmation des travaux est effectuée suivant des priorités établies chaque année en fonction des axes suivants : sécurité des personnes, amélioration et continuité du service offert aux usagers, maintien et préservation de l'état du patrimoine, travaux améliorant le confort de vie pour les usagers et le respect de l'environnement. Des ajustements ont lieu en cours d'année en fonction des urgences détectées.

V. Hôtel de la Métropole - opération globalisée 2015 : 270 000 € concernant le budget principal n° 0P28O4539 et 20 000 € concernant le budget annexe du restaurant n° 5P28O4539.

Pour 2015, il est proposé le programme d'intervention suivant :

- rénovation de la salle de réunion H : 35 000 €
- remplacement de matériel technique : 40 000 € (remplacement réglementaire du climatiseur RGI, les climatiseurs serveurs, automates, GTC, vidéosurveillance, etc.),
- restructuration de bureaux : 22 000 €
- rénovation des fontes de parking pour 40 000 €
- travaux de sécurité (suite inspection ACFI) : 40 000 €

- rénovation des locaux vestiaires/douches des entreprises extérieures : 30 000 €,
- construction de locaux de stockage et passage couvert : 30 000 €. Il s'agit de locaux utilitaires au sud du passage couvert, un local stockage DSIT au niveau 0,
- plan de retrait et dépose de matériaux amiantés : 30 000 €,
- travaux en régie : 3 000 €,
- restaurant : travaux divers (acoustique escaliers d'accès, éclairage économie d'énergie, adaptation des postes de travail, eau chaude sanitaire, etc.) : 20 000 €

VI. Autres bâtiments et espaces métropolitains - opération globalisée 2015 : 1 155 000 € concernant le budget principal n° 0P28O4552 et 150 000 € concernant le budget annexe de l'assainissement n° 2P28O4552

Cette opération retrace l'ensemble des acquisitions foncières et des travaux (construction et aménagements) à réaliser sur les autres bâtiments ex-communautaires, toutes directions confondues autres que le CELP et l'Hôtel de la Métropole traités par ailleurs.

Cette programmation est effectuée en collaboration avec les directions concernées. Cette opération intègre les travaux à réaliser sur les aménagements du parc technologique à Saint Priest et les travaux à la Cité Centre des Congrès.

Les priorités seront faites conjointement par la DLPB et par la direction bénéficiaire lors des comités inter-direction.

Compte tenu de la réactivité attendue pour certains repositionnements de services, des opportunités dans le domaine du foncier et enfin du cadrage financier pour cette opération, il est entendu que les interventions initialement prévues pourront subir en cours d'année des modifications. Les travaux urgents et/ou devenus prioritaires, non programmés survenant en cours d'année se substitueront à ceux retenus avec les directions bénéficiaires.

Ce programme concerne principalement :

- des acquisitions et des aménagements de locaux (bureaux et dépôts),
- des mises aux normes d'équipement techniques,
- des rénovations de locaux dans le cadre de la maintenance préventive,
- des travaux de maintenance du gros œuvre.

VII. Diminuer les consommations énergétiques - opération globalisée 2015 : 120 000 € concernant le budget principal n° 0P28O4533 et 18 000 € concernant le budget annexe de l'assainissement n° 2P28O4533

Avec l'objectif de rationaliser les coûts et de diminuer les consommations énergétiques, l'unité énergie et développement durable propose un marché qui porte sur l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage et de climatisation du patrimoine de la Communauté urbaine de Lyon. Ce marché débutera fin 2014. Il comprendra les prestations suivantes : conduite des installations et travaux de petit entretien (forfait P2 imputé en fonctionnement) et gros entretien et renouvellement des matériels (forfait P3 imputé en investissement).

Le gros entretien et renouvellement des matériels (forfait P3) concerne un périmètre défini dans le cahier des charges. Certains travaux en sont clairement exclus : maçonnerie, génie civil, réseaux enterrés, émetteurs. L'ensemble de ces dépenses (forfait + travaux exclus) devra être imputée en investissement sur cette opération globalisée au budget principal et annexe de l'assainissement.

VIII. Mobiliers, matériels techniques et moyens généraux des services - opération globalisée 2015 :

- 400 000 € concernant le budget principal n° 0P28O4545,
- 36 000 € concernant le budget annexe de l'assainissement n° 2P28O4545,
- 10 000 € concernant le budget annexe du restaurant administratif n° 5P28O4545.

Cette opération globalisée est partagée entre, d'une part, le centre technique de maintenance (CTM) pour l'acquisition d'outillage, de matériels techniques spécifiques, le renouvellement de l'électroménager des services et, d'autre part, l'unité logistique et moyens généraux (LMG) pour l'achat de mobilier et matériels usuels en renouvellement des mobiliers pour l'ensemble des directions. Depuis 2011, elle regroupe également les dépenses des services communautaires qui ne sauraient faire l'objet d'une individualisation spécifique vu la faiblesse des montants ou du caractère ponctuel des achats.

a) - Programmation pour 2015 - Budget principal : 400 000 € :

Concernant le mobilier et le matériel géré par la DLPB, unité LMG : 300 000 €

- DLPB - Tous services, hors services urbains et budgets annexes : 100 000 € (achat de matériels de bureau, de matériels audio vidéo, renouvellement des mobiliers des salles de réunions de l'Hôtel de Communauté, etc.),

- direction de la voirie (tous sites) - renouvellement de mobiliers vétustes pour les subdivisions (vestiaires industriels, chaises en bois, bancs, tabourets, tables de réfectoire) et besoins nouveaux : 80 000 €,

- direction de la propreté (tous sites) - renouvellement de mobiliers vétustes pour les subdivisions (vestiaires industriels, chaises en bois, bancs, tabourets, tables de réfectoire) et besoins nouveaux : 60 000 €,

- mobiliers ergonomiques hors prise en charge DRH : 15 000 €,

- toutes directions : armoires automatiques pour les pools véhicules, achat d'une machine de mise sous pli, petit électroménager : 25 000 €

Concernant l'outillage et le petit matériel géré par la DLPB, achat par le CTM : 80 000 €

- petit électroménager pour renouvellement (y compris fontaines rafraîchissantes) : 18 000 €,

- renouvellement d'outillage divers (perforateurs, meuleuses, postes à souder, matériel espaces verts, etc.) : 18 000 €,

- acquisition de mobilier et matériel autres qu'administratifs (armoires de stockage ateliers, presse plieuse pour l'atelier serrurerie, etc.) : 26 000 €,

- matériel d'équipement technique (ventilo convecteurs, pompes, circulateurs, etc.) : 18 000 €

Concernant les besoins des "directions orphelines" : 20 000 €

- achat de mobiliers d'adaptation à l'emploi ou de matériels spécifiques (18 500 €) pour la DRH,

- divers achats "métiers" pour les autres directions : 1 500 €,

b) - Programmation pour 2015 - Budget assainissement : 36 000 € :

Concernant le mobilier et le matériel géré par la DLPB, unité LMG :

- acquisition de mobilier pour les nouveaux dépôts, renouvellement de mobilier obsolète (vestiaires industriels, chaises en bois, bancs, tabourets, tables de réfectoire) : 25 000 €,

- acquisition de petit électroménager pour les subdivisions : 5 000 €

Concernant l'outillage et le petit matériel géré par la DLPB, CTM :

- acquisition de petit électroménager pour les subdivisions et de matériels divers (serrures, cumulus, etc.) : 6 000 €,

c) - Programmation pour 2015 - Budget restaurant : 10 000 €

Matériels et mobiliers gérés par la DRH pour l'équipement et le fonctionnement du restaurant.

IX. Acquisitions de véhicules légers et aménagements intérieurs - opération globalisée 2015 :

- 1 100 000 € concernant le budget principal n° 0P28O4527,

- 300 500 € concernant le budget annexe de l'assainissement n° 2P28O4527.

Les axes principaux pour 2015 sont les suivants :

- engager la démarche d'achat de véhicules GNV si le projet de construction d'une station autour du Transbordeur est confirmé,
- maintenir le renouvellement du parc.

Concernant les véhicules de pool, et comme les années précédentes, afin de maintenir un parc de véhicules de pools toujours aussi performant, les nouveaux véhicules de type citadines sont principalement affectés aux pools en remplacement des plus anciens, qui sont eux même ventilés dans les directions. Ces derniers restent des véhicules d'excellente qualité, de moins de 2 ans, avec un faible kilométrage et parfaitement entretenus par les équipes de pool.

Les aménagements sur fourgons sont depuis quelques années effectués à partir de kits, qui sont démontables et en partie réutilisables sur les véhicules neufs. Ce type d'équipement a permis de réaliser des économies et une réutilisation plus importante des aménagements intérieurs.

Compte tenu de la baisse du montant de l'opération globalisée 2015, il n'est prévu aucun achat de véhicule électrique.

1. Budget principal

| | |
|--|--|
| Pools de véhicules : 386 200 € | Véhicules affectés : 713 800 € |
| 9 vélos à assistance électrique, 2 fourgonnettes, 35 petites citadines | 8 fourgons avec leurs aménagements, 25 fourgonnettes, 1 berline compacte |

Soit un total pour le budget principal de 1 100 000 €

2. Budget annexe de l'assainissement :

Pool de véhicules : le renouvellement de 6 VL thermiques avec l'achat de 6 VL électriques : 120 000 € TTC.

Véhicules affectés :

- renouvellement de 4 fourgonnettes : 44 000 € HT,
- renouvellement de 5 petites citadines : 52 500 TTC (TVA non récupérable, véhicules de tourisme),
- renouvellement de 2 fourgons et leurs aménagements : 84 000 € HT.

Soit un total pour le budget annexe de l'assainissement de 300 500 € dont 172 500 € TTC et 128 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve l'ensemble des achats de matériels, mobiliers et véhicules légers ainsi que la programmation des investissements à réaliser sur le patrimoine métropolitain bâti et non bâti pour l'année 2015.

2° - Décide :

a) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P22 - Cimetières et crématoriums, pour un montant de 700 000 € en dépenses et 116 700 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- en dépenses : 550 000 € en 2015 et 150 000 € en 2016,
- en recettes : 92 193 € en 2015 et 24 507 € en 2016,

sur l'opération n° 0P22O4594 Cimetières DSP. La TVA intégrée dans le montant de l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et recettes de 116 700 €.

b) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international, pour un montant de 60 000 € en dépenses et 10 000 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- en dépenses : 60 000 € en 2015,
- en recettes : 10 000 € en 2015,

sur l'opération n° 0P02O4570 Cité Centre des congrès DSP. La TVA intégrée dans le montant de l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et recettes de 31 583 €,

c) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P10 - Parcs de stationnements pour un montant de 14 250 € en dépenses et 2 375 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- en dépenses : 14 250 € en 2015,
- en recettes : 2 375 € en 2015,

sur l'opération n° 0P10O4582 Parcs de stationnement. La TVA intégrée dans le montant de l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et recettes de 2 375 €,

d) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P04 - Tourisme, pour un montant de 9 500 € en dépenses et 1 583 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- en dépenses : 9 500 € en 2015,
- en recettes : 1 583 € en 2015,

sur l'opération n° 0P04O4576 Golf de Chassieu. La TVA intégrée dans le montant de l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et recettes de 1 583 €,

e) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains, pour un montant de 250 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivants : 145 000 € en 2015 et 105 000 € en 2016 sur l'opération n° 0P08O4564 Centre d'échanges de Lyon Perrache (CELP),

f) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P13 - Haltes fluviales, pour un montant de 50 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 50 000 € en 2015 sur l'opération n° 0P13O4588 Haltes fluviales,

g) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P16 - Accompagnement des gens du voyage, pour un montant de 170 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 125 000 € en 2015 et 45 000 € en 2016 sur l'opération n° 0P16O4558 Aires d'accueil des gens du voyage,

h) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution :

- pour un montant de 270 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 208 000 € en 2015 et 62 000 € en 2016 sur l'opération n° 0P28O4539 Hôtel de Métropole,

- pour un montant de 20 000 € en dépenses à la charge du budget annexe du restaurant répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 10 000 € en 2015 et 10 000 € en 2016 sur l'opération n° 5P28O4539 Hôtel de Métropole,

i) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution :

- pour un montant de 1 155 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 575 000 € en 2015 et 580 000 € en 2016 sur l'opération n° 0P28O4552 Autres bâtiments et espaces métropolitains,

- pour un montant de 150 000 € en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 110 000 € en 2015 et 40 000 € en 2016 sur l'opération n° 2P28O4552 Autres bâtiments et espaces métropolitains,

j) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution :

- pour un montant de 120 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 85 000 € en 2015 et 35 000 € en 2016 sur l'opération n° 0P28O4533 Diminuer les consommations énergétiques,

- pour un montant de 18 000 € en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 12 700 € en 2015 et 5 300 € en 2016 sur l'opération n° 2P28O4533 Diminuer les consommations énergétiques,

k) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution :

- pour un montant de 400 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 201 500 € en 2015 et 198 500 € en 2016 sur l'opération n° 0P28O4545 Mobiliers, matériels et moyens généraux,

- pour un montant de 36 000 € en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 18 000 € en 2015 et 18 000 € en 2016 sur l'opération n° 2P28O4545 Mobiliers, matériels et moyens généraux,

- pour un montant de 10 000 € en dépenses à la charge du budget annexe du restaurant répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 5 000 € en 2015 et 5 000 € en 2016 sur l'opération n° 5P28O4545 Mobiliers, matériels et moyens généraux,

l) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution :

- pour un montant de 1 100 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 600 000 € en 2015 et 500 000 € en 2016 sur l'opération n° 0P28O4527 Acquisitions et aménagements de véhicules légers,

- pour un montant de 300 500 € en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 197 500 € en 2015 et 103 000 € en 2016 sur l'opération n° 2P28O4527 Acquisitions et aménagements de véhicules légers.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.